

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec – Unité générale – CSN

17 décembre 2024

**Aux employés de l’Unité générale**

Bonjour!

A) **Régime de retraite**

Comme vous le savez, la reprise des cotisations pour le régime de retraite est effective depuis la paie du 12 décembre. Nous recevrons cependant une rétroactivité sur la paie du 24 décembre, équivalente à une fraction du surplus non déduite lors de la paie du 12.

B) **Assurances collectives**

En raison des coûts du régime d’assurances collectives, il y aura une augmentation globale de 6,2% pour l’année prochaine. Par contre, le comité d’assurances collectives a pris la décision d’utiliser des surplus afin de limiter cette augmentation.

C) **Crédit flexible**

Nous vous rappelons qu’il est possible d’utiliser votre crédit flexible (compte de gestion santé) afin de vous faire rembourser des primes déjà versées. Il suffit d’aller sur le site de Desjardins ([www.desjardinsassurancevie.com](http://www.desjardinsassurancevie.com)), puis d’aller sur « Faire une réclamation » et « Remboursement des primes versées ».

D) **Prêt de solidarité**

Le calendrier initial pour le remboursement du prêt de solidarité contracté durant la grève (50$ par 2 semaines) prévoit un dernier prélèvement en date du 17 avril 2025.

E) **Rencontre départementale - préposés aux machines à sous**

Suite à la réception d’un sondage concernant les horaires de travail, nous avons analysé la situation. Tout comme l’an passé, une rencontre départementale se tiendra en début d’année 2025.

Nous souhaitons prendre un instant afin de vous offrir nos meilleurs vœux pour la période des fêtes.

**Votre comité exécutif**